

M. Albert Béchar (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) m'a demandé en l'absence de son secrétaire parlementaire de répondre à la question de l'honorable député de Lotbinière (M. Choquette).

Je voudrais ici, monsieur l'Orateur, souligner la grandeur du geste posé par Son Éminence le cardinal Paul-Émile Léger. Je n'ai pas à rappeler son zèle et son ardeur apostolique. Je voudrais néanmoins dire toute l'admiration que son dévouement au service des lépreux suscite au plus profond de nous-mêmes. Ce geste digne, grandiose et bénévole couronne bien son dévouement sans bornes au service de la religion.

Quant à une assistance possible du gouvernement dans son projet, je dois dire à l'honorable député de Lotbinière et à cette Cham-

bre que cette question relève du Bureau de l'Aide extérieure du ministère des Affaires extérieures qui se charge d'étudier toute requête ou demande d'assistance dans ses détails et selon les circonstances.

Si Son Éminence le cardinal Paul-Émile Léger, ayant pu préciser la nature de ses besoins, en venait à solliciter notre concours, notre Bureau de l'Aide extérieure se fera un plaisir d'accorder la plus grande attention à ses propositions.

Monsieur l'Orateur, avant de reprendre mon siège, je voudrais souligner et louer le geste de l'honorable député de Lotbinière, geste qui caractérise bien son éveil à toutes les questions d'actualité de même que sa grande charité chrétienne.

[Traduction]

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10h. 30.)
